



Extrait du procès-verbal du Conseil communal de Goumoëns
Séance du mardi 14 mars 2023
Sous la Présidence de M. Philippe Duperrex

Préavis municipal no 03/2023 – Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

Le Conseil communal de Goumoëns

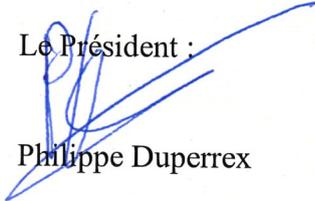
- **Vu** le préavis municipal n° 03/2023 du 13 février 2023 ;
- **Entendu** le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis municipal ;
- **Considérant** que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. **D'adopter** le règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance

Pour le Bureau du Conseil communal de Goumoëns

Le Président :


Philippe Duperrex



La Secrétaire :


Cindy Grize

Goumoëns, le 14 mars 2023